

CENTRE DE GESTION DE LA VENDÉE

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE JURY du concours d'infirmier territorial cadre de santé

- Session 2014 -

I- LES PRINCIPALES DONNÉES COMPARÉES DE LA SESSION

Cette session du concours est organisée par le Centre de Gestion de la Vendée en convention avec les Centres de Gestion de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Sarthe, de la Mayenne, du Morbihan, du Finistère, des côtes d'Armor, d'Ille et Vilaine, de la Manche, du Calvados, de l'Orne, de l'Eure et de la Seine-Maritime.

A- Inscriptions et nombre de postes :

Le nombre de candidats inscrits est en baisse par rapport à la session 2010 (36 candidats inscrits à la session 2010, 30 en 2014), alors que le nombre de postes ouverts au concours a légèrement augmenté (26 postes en 2010, 34 en 2014).

B- Admis à concourir :

24 candidats ont été admis à concourir.

66.66 % des candidats sont originaires du Grand-Ouest dont 12.50 % des Pays de la Loire.

C- Statistiques : sexe, tranche d'âge, employeur

Les candidats admis à concourir sont majoritairement des femmes : on ne compte en effet que 3 hommes pour 20 femmes.

Les candidats ont entre 37 et 59 ans.

II- LES RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

1 candidat externe et 1 candidat interne ne se sont pas présentés à l'épreuve :

21 candidats ont donc passé l'épreuve orale (8 externe et 13 interne).

L'épreuve orale consiste en un entretien permettant d'apprécier :

➤ Le concours interne consiste en un entretien, permettant de vérifier la motivation du candidat, son aptitude à résoudre les problèmes d'encadrement susceptibles d'être rencontrés dans l'exercice des missions du cadre d'emplois ainsi que sa connaissance de l'environnement professionnel dans lequel il intervient.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle.

➤ Le concours suivant consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle visant à apprécier la motivation du candidat ainsi que son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions remplies par les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

(durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé)

Les notes s'échelonnent de :

- 9.00 à 18.00 pour le concours externe,

- 7.00 à 18.00 pour le concours interne.

15 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

III- L'ADMISSION DES CANDIDATS

Après délibération, le jury fixe le seuil d'admission à 10.00/20 à la fois pour les concours externe et interne. En conséquence, 6 candidats sont déclarés lauréats au concours externe et 9 candidats sont déclarés lauréats au concours interne.

IV- LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

Sur les 15 candidats admis, 13 sont des femmes (86.66 %).

Les candidats admis appartiennent majoritairement à la tranche d'âge des 37 à 59 ans et sont domiciliés pour 53.33 % d'entre eux en Bretagne.

V- BILAN DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

La moyenne des notes orales obtenue par l'ensemble des candidats présents s'élève à 15.06/20 pour le concours externe et 12.27/20 pour le concours interne. Pour mémoire, la moyenne de la dernière session 2010 était de 15.00/20 pour le concours externe et 13.94/20 pour le concours interne.

VI- L'ÉVALUATION DU NIVEAU DES ÉPREUVES

L'épreuve orale :

Les candidats ont été entendus par un seul et unique jury composé de 2 élus locaux, 2 personnalités qualifiées et 2 fonctionnaires désignés dans les conditions prévues à l'article 17 du décret n° 2013-593 du 9 juillet 2013.


Afin de garantir un égal traitement de l'ensemble des candidats, le jury de ce concours a adopté la grille d'entretien suivante :

I- Aptitude à se présenter et motivation	4 points
II- Aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois	12 points
III- Aptitude à communiquer	4 points

Cette grille a été modifiée par rapport à la session de 2010.

Après une présentation de 5 mn, le jury interrogeait le candidat sur des mises en situation, destinées à évaluer l'aptitude du candidat, à devenir cadre de santé, à l'encadrement en général et à communiquer.

Fait à La Roche sur Yon, le 30 juin 2014

Président du jury

Paul BOUDAUD

